

façon de procéder consiste à utiliser les ressources, quelles qu'elles soient, que possèdent ces provinces. Je conviens que, dans le cas du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard, la meilleure façon de produire de l'énergie électrique est d'aménager des centrales thermiques, parce que ces provinces n'ont pas suffisamment de ressources hydrauliques.

Pour ce qui est de Terre-Neuve, cette province possède assez de ressources hydrauliques, à mon avis, pour assurer la production de l'énergie électrique dont elle aura besoin d'ici assez longtemps. Le bill à l'étude, qui ne porte que sur les usines thermiques, devrait être modifié soit par la suppression du mot "thermiques" soit par l'addition du mot "hydro-électriques". Cependant, je n'en dirai pas plus long à ce sujet pour le moment.

Je désire cependant revenir sur certains commentaires formulés hier soir par l'honorable député de Queens. Je suis parfaitement d'accord avec lui quant aux avantages que l'Île-du-Prince-Édouard pourrait tirer de la mise en œuvre de ce projet de loi. Mais si l'on se reporte à la page 569 de l'*Annuaire du Canada* de 1956, on constate que l'énergie hydraulique utilisable dans l'Île-du-Prince-Édouard, en 24 heures, à 80 p. 100 du rendement, est de 500 H.P., comparativement à 958,500 à Terre-Neuve.

Je soutiens donc que l'honorable député de Queens avait parfaitement raison dans ses dires à propos de l'Île-du-Prince-Édouard. Mais il faut reconnaître que si l'Île-du-Prince-Édouard veut avoir l'énergie nécessaire pour ce qu'elle veut faire maintenant, ou plus tard, cette énergie devra provenir d'usines thermiques ou d'autres sources d'électricité.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'honorable député d'Halifax (M. McCleave) et je dois avouer qu'il a fort bien démontré la nécessité d'installer des usines thermiques en Nouvelle-Écosse. Je suis d'accord avec lui. Mais jetons encore un coup d'œil sur ce tableau. Nous y voyons que l'énergie hydraulique utilisable en Nouvelle-Écosse est de 25,500 H.P., comparativement à 958,500 à Terre-Neuve. Si l'on veut développer l'énergie électrique en Nouvelle-Écosse de façon à répondre aux besoins de l'industrie, il n'y a pas de doute qu'il faudra en grande partie recourir à des usines thermiques ou quelque autre genre d'usine. Mais je ne crois pas qu'en Nouvelle-Écosse il y ait suffisamment d'énergie hydraulique pour produire l'électricité dont cette province a besoin présentement. Je vois aisément les avantages qui découleraient pour la Nouvelle-Écosse de l'installation d'usines thermiques.

Il y a trois choses que la Nouvelle-Écosse obtiendra au moyen du projet de loi à l'étude, et je les approuve toutes. Ainsi, elle recevra

[M. Batten.]

de l'aide en vue de l'aménagement d'usines thermiques. C'est un premier avantage. Puis elle bénéficiera des lignes de transmission. En troisième lieu, elle recevra une subvention pour son charbon. En ce qui concerne ces trois points, je n'y vois pas la moindre objection. Je suis même heureux de voir que le bill offrira ces avantages à la Nouvelle-Écosse, qu'il aidera à lui assurer du courant pour de nouvelles industries et qu'il apportera de l'énergie, si je puis m'exprimer ainsi, à ses houillères. L'élément du bill auquel je m'oppose absolument, c'est qu'il ne prévoit pas ce qu'il pourrait pour Terre-Neuve.

Nous avons, à Terre-Neuve, assez d'énergie hydraulique pour lui assurer un certain temps, le courant électrique nécessaire. Si l'on augmente le volume disponible de courant à Terre-Neuve, je crois qu'on devrait recourir à la méthode hydraulique plutôt qu'à la méthode thermique. Dans son discours d'hier, mon ami, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) a parlé des alentours de Saint-Jean et de la partie de Terre-Neuve connue sous la désignation de Péninsule d'Avalon.

En ce qui concerne cette dernière, je suis tout à fait d'accord avec l'honorable représentant de Saint-Jean-Ouest. Il est bien probable que la production d'électricité au moyen d'usines hydrauliques ait à peu près atteint son point culminant dans la péninsule d'Avalon. Une usine thermique a été établie à St-Jean, ce qui est une preuve suffisante que l'énergie hydraulique n'est pas disponible en assez grande quantité pour assurer l'énergie électrique dont on a besoin. Mais telle n'est pas la situation à Terre-Neuve en dehors de la péninsule d'Avalon. Ainsi qu'on peut le voir à la page 3421 du *hansard* d'hier, parlant des députés de Terre-Neuve qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, mon honorable ami a dit:

Comme ils n'ont pas saisi parfaitement, à mon avis, les avantages que la mesure assurera à leur province et comme ils ne sont pas suffisamment au courant des conditions actuelles, je comprends et puis partager leur première impression.

Je voudrais assurer à mon ami le député de Saint-Jean-Ouest que je suis parfaitement au courant des conditions qui existent sur la côte occidentale de Terre-Neuve. Les gens qui habitent entre la ville de St. George's West et Cape-Ray ne seront pas très heureux, j'en suis sûr, à la pensée que le bill à l'étude les prive des avantages que pourrait leur procurer la mise en valeur d'autres sources d'énergie électrique.

On pourrait en dire autant de la péninsule de Port-au-Port, bien que le gouvernement provincial déploie un effort en ce sens. Je pourrait dire la même chose au sujet des deux côtés de la baie des Îles, où une région